

COMPTE-RENDU CVS ELARGI du 20/04/2021

EHPAD - Site de St-Aulaye

Présents :

M.G, Résident

M.L, Résident

Mme D, Représentante des familles

Mme F, Cadre de santé

Mme M, Animatrice

Mme C, Directrice Adjointe en charge de la relation aux Usagers

Absente excusée :

Mme R G, Représentante titulaire du Conseil de Surveillance

Le CR du 06/10/2020 est approuvé à l'unanimité.

➤ **Point crise sanitaire :**

- M. L demande si le masque est obligatoire en bas (dans l'entrée principale.) Mme F lui répond que le masque est obligatoire à cet endroit-là car il y a beaucoup de passages et particulièrement pour les résidents qui se déplacent beaucoup dans l'EHPAD.

- Mme M souhaite savoir si les activités doivent toujours se dérouler en groupe de 6 personnes. Mme C répond que oui. Cette mesure est maintenue. Le dimensionnement en groupe de 6 personnes fait toujours partie des recommandations, que les activités se déroulent dans une petite salle, une grande salle comme la salle Bontemps ou en extérieur. Pour information, Mme M précise qu'actuellement, le service animation est en attente d'un recrutement d'une personne en service civique qui permettra d'animer un groupe de 6 supplémentaire. Pour l'instant, le profil de la personne n'a pas été trouvé.

- Mme D souhaite connaître la date de reprise des activités avec les bénévoles de l'association Myosotis. Mme C va re-consulter les recommandations sur ce thème pour pouvoir répondre précisément.

- Mme D demande à quel moment tous les résidents vont pouvoir manger en salle à manger comme avant. Mme F décrit qu'actuellement, les résidents mangent à un par table ou seuls dans leur chambre. Mme C indique qu'actuellement, la France est en confinement et que les dernières recommandations transmises insistent sur le fait de maintenir les mesures de précaution sans relâchement et incitent même les personnes non vaccinées à le faire. L'heure n'est pas à l'assouplissement des mesures nulle part, même en EHPAD avec une majorité de -résidents vaccinés comme à St-Aulaye.

- Mme D demande si l'établissement ne pourrait pas prendre du personnel pour tenir compagnie aux résidents qui mangent seuls en chambre face au mur. Mme C demande à Mme F si les résidents ont actuellement de l'appétit ? Mme F indique que les résidents ont de l'appétit ; le seul moment où leur appétit a été perturbé était pendant le cluster. M.L appuie la demande de Mme D en demandant de prendre des personnes pour casser la solitude de certains résidents. D'autant plus, que les nouveaux résidents ne sont pas intégrés et ne sont pas stimulés à aller rencontrer les autres résidents et que les animations ne se font qu'en groupe de 6 personnes. Le laps de temps entre 2 activités pour un résident peut être long car il faut que son tour revienne. M.L précise qu'il peut y avoir de la jalousie entre les résidents liée à la participation aux activités par groupe de 6 (pourquoi elle/lui et pas moi?). Les agents d'accueil COVID assure le relationnel avec les résidents et les accompagnent dehors pour se promener. Elles font ce que les autres agents n'ont pas le temps de faire et ont un lien avec les résidents. Mme D indique que sa mère qui a des troubles cognitifs les a bien repérées. Mme F précise que si les agents étaient gardés, il

faudrait élaborer leur fiche de poste afin qu'elles fassent leur travail de la même façon et adapter leurs horaires.

- Mme M explique qu'une résidente attend ses enfants qui sont en Suisse. Elle demande si la résidente pourra partager un repas en EHPAD avec sa famille. Mme C indique que pour l'instant, les recommandations ne permettent pas que les visiteurs puissent partager un repas au sein de l'EHPAD comme auparavant.

- Mme M demande si la diététicienne pourra organiser une commission des menus avec un groupe de 6 résidents ; il n'y en a pas eu en 2020. Les résidents font remonter des redondances dans les menus. Par exemple, dans la semaine du 5 avril 2021, il y a eu 2 fois du chou dans la même journée, puis lentilles et salsifis dans la semaine. Les résidents sont ballonnés. Côté cuisine, les repas sont plus travaillés et c'est mieux même si il y a souvent de la sauce tomate, que les assiettes sont trop garnies et que les plats en remplacement ne suivent pas toujours. Mme C va transmettre cette demande à Mme V, Directrice des soins qui manage la diététicienne.

➤ **Restrictions dues à la crise sanitaire :**

- Mme M demande si les rencontres inter-établissements seront possibles. Mme C indique que compte-tenu des recommandations où on ne peut déjà pas dépasser des groupes de 6 personnes au sein d'un même EHPAD, ça n'est toujours pas possible. De même, Mme M demande si l'activité belote peut reprendre (en se désinfectant les mains avant et après, en prenant un jeu neuf et en portant le masque. Mme C valide la reprise de cette activité qui occasionne la présence de 4 résidents ensemble pendant laquelle le respect des gestes barrières est possible.

- Les résidents souhaitent savoir s'il serait possible que les résidents soient accompagnés pour des déplacements à la pharmacie, au tabac, etc...au lieu de prendre un taxi. En effet, les déplacements se font avec les familles lorsque les résidents en ont une, avec un taxi pour ceux qui peuvent se le payer ou avec les animatrices. Mme M précise que la question concerne seulement 2 résidents. La tutelle de l'un d'entre eux lui donne son argent une fois par mois. Il s'agirait de demander à la tutelle du 2ème résident qu'elle fasse pareil. Ainsi, lorsque l'animatrice accompagne les résidents à l'extérieur pour faire des achats, ils peuvent acheter les produits pharmaceutiques qu'ils souhaitent, leur tabac,... Le résident concerné va demander à sa tutrice de lui donner son argent 1 fois dans le mois.

- Les résidents souhaitent savoir si il est possible de partager un repas avec famille dans un lieu dédié : Mme C précise qu'actuellement, le partage de repas avec les familles n'est toujours pas autorisé au sein de l'EHPAD.

➤ **Nom de la réunion :**

Après échanges, les membres du CVS élargi ont validé le nouveau nom de l'instance de façon à ce que certains mots clés y figurent : "**Echanges sur notre vie en EHPAD**".

➤ **Questions et informations diverses :**

- Les patios de Chenard ont été désherbés. Mme M demande s'il est possible d'y installer deux salons de jardin. Mme F précise que les résidents et leur famille s'y installeraient. Mme C lui demande d'établir un devis pour équiper ces endroits qui jusqu'à présent n'ont jamais été équipés en salons de jardins.

- Mme M demande s'il est possible que les agents du service technique désherbent le massif à côté de l'entrée principale ; beaucoup de plantes et arbustes ont été offerts par les familles à l'EHPAD. Il s'agit de les mettre en valeur et d'améliorer l'image de marque de l'établissement. D'autre part, côté parcours de marche, des herbes ont poussé dans les cailloux ; est-ce que les agents du service technique pourront désherber ? Mme D précise qu'il y a des désherbants bio maintenant sans se prononcer sur leur efficacité.

- Mme D demande de traiter le problème de la flaque d'eau sur le devant de l'entrée principale. Mme L précise qu'il est déjà tombé à cet endroit-là. Mme C indique que des devis avaient été faits pour refaire toute l'entrée mais que c'était trop onéreux. Cependant, elle va voir avec les responsables du service technique pour savoir quel type de revêtement anti-dérapant pourrait y être posé sachant que la difficulté est qu'ensuite ce type de revêtement peut aussi vite s'encrasser.

- D'autres demandes concernant des réparations et aménagements sont formulées :
- * réparer l'allée qui descend au boulodrome : trous et bordurette,
 - * améliorer la signalétique pour les ambulanciers qui ne trouvent pas facilement leur chemin autour du site,
 - * réparer le petit ascenseur en panne depuis plus d'un mois,
 - * mettre des bancs fixes autour du boulodrome,
 - * régler les portes automatiques de l'entrée

Mme C indique qu'elle va transmettre ces diverses demandes aux responsables des services techniques.

- Mme M demande s'il sera possible, lorsque les terrasses et restaurants seront ouverts, d'organiser un barbecue sur le devant l'EHPAD ? Mme C répond que ce sera en fonction des recommandations applicables en EHPAD à ce moment-là (est-ce qu'il y aura toujours la restriction du groupe de 6 personnes en extérieur ...?)

- Mme M informe que la plaquette sur l'association Myosotis est en cours de travail pour être insérée dans le livret d'accueil. Elle précise que ce sujet avait été vu avec Mme D , Directrice générale.

**La Directrice Adjointe,
Marion CANDAU**